



RÈGLEMENT NUMÉRO RCA08-19002-7
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné que le Règlement numéro RCA08-19002-7 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 et ses amendements afin d'actualiser les autorisations de dépenses, d'octrois de contrats et en matière de circulation a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 10 avril 2017.

Que ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 4 mai 2017.

Véronique Bélanger
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine

BY-LAW NUMBER RCA08-19002-7
COMING INTO FORCE

NOTICE is hereby given that By-law number RCA08-19002-7 modifying By-law number RCA08-19002 concerning the delegation of authority to public servants and employees and its amendments in order to update the authorizations of expenses, awarding of contracts and traffic matters was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on April 10, 2017.

This by-law may be consulted at the borough hall during business hours.

The present by-law becomes effective the day of its publication.

Given in Montréal, borough of Lachine, this May 4, 2017.